

EXERCICE DU DROIT SYNDICAL
 Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 - article 34 – 7^{ème} alinéa
 Décret n° 82-447 du 28 mai 1982
 modifié par le décret n° 2012-224 du 16 février 2012

Je soussigné(e),

NOM D'USAGE PRENOM

CORPS

ETABLISSEMENT

ai l'honneur de solliciter du au

UN CONGE POUR FORMATION SYNDICALE * *(compétence du Recteur)*

LIEU: **4 impasse du Cardinal Morlot – 45000 ORLEANS**

ORGANISE PAR : **SE-UNSA Orléans-Tours**

(centre agréé obligatoirement)

article 13 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE ORGANISEE PAR:
(compétence du Directeur académique des services de l'Education nationale)

- 13.1 - représentation syndicale non représentée au conseil commun de la fonction publique (1)*
(dans la limite de 10 jours dans l'année)

- 13.2 - représentation syndicale représentée au conseil commun de la fonction publique (1) *
(dans la limite de 20 jours dans l'année)

(convocation obligatoire pour toute réunion)

article 16 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE SUR CREDIT D'HEURE (2)* *(compétence du Recteur)*

Pour le motif suivant :

.....

(convocation obligatoire pour toute réunion)

à, le

Signature

* COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

(1) Représentations syndicales représentées au conseil commun de la fonction publique: CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, CGC et les syndicats nationaux qui leur sont affiliés.

(2) CGT, ASAMEN, @venir.écoles CFE-CGC FP, STC, UNSA, SGEN-CFDT, UDAS, FSU, SUD-EDUCATION, CSEN-FGAF-FAEN- SCENRAC-CFTC, SNCA-Eil, FNEC-FP-FO

| AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT | DECISION DU DASEN | DECISION DPE - DPAE |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE Date et signature : | <input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE Date et signature : | <input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE Date et signature : <p style="text-align: center; font-size: small;">Pour le Recteur et par délégation Pour le Secrétaire Général Le Chef de Division</p> |